

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIEME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIEME COMMISSION

15e séance

tenue le

vendredi 16 octobre 1998

à 10 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SÉANCE

Président : M. ASADI (République islamique d'Iran)

puis : M. OZUGERGIN (Turquie)  
(Vice-Président)

puis : M. ASADI (République islamique d'Iran)  
(Président)

## SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

- b) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS DEVELOPPES (suite)
- c) PRODUITS DE BASE (suite)
- d) CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.2/53/SR.15

4 février 1999

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

98-81670 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 05.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/53/85, A/53/154, A/53/186, A/53/226, A/53/226/Add.1 à 4 et A/53/363)

1. M. TANASESCU (Roumanie) déclare que l'examen triennal d'ensemble des politiques générales actuellement en cours se déroule dans des circonstances très particulières. Premièrement, les réformes introduites par le Secrétaire général ont débouché sur la création du Groupe des Nations Unies pour le développement, sur l'établissement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, sur le renforcement du système des coordonnateurs résidents et sur la création des Maisons des Nations Unies et ont commencé à renforcer la confiance des Etats Membres, y compris de la Roumanie, dans l'Organisation. La Roumanie est au nombre des 18 Etats sélectionnés pour la mise en oeuvre de la phase pilote des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. L'élaboration de ce plan-cadre en Roumanie a confirmé le rôle vital qui incombe aux coordonnateurs résidents ainsi que l'importance de la coopération entre les institutions gouvernementales. Deuxièmement, l'examen triennal des activités opérationnelles de développement se déroule à un moment où une solidarité internationale est plus que jamais nécessaire pour combattre les effets négatifs de la mondialisation, comme la marginalisation et la pauvreté. La délégation roumaine voit dans les activités opérationnelles de développement un reflet de cette solidarité. Troisièmement, l'aide publique au développement est tombée à un niveau sans précédent. Dans ce contexte, la délégation roumaine se félicite des efforts entrepris par le Groupe de travail sur la stratégie de financement créé par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP.
2. Etant donné ces circonstances spéciales, la délégation roumaine souhaite formuler un certain nombre d'espoirs. Premièrement, elle compte que le projet de résolution qu'adoptera la Commission rétablira la confiance aussi bien des pays donateurs que des pays bénéficiaires dans les activités opérationnelles de développement. Deuxièmement, les nouvelles mesures qui seront adoptées à la lumière des enseignements retirés de la première année de fonctionnement du Groupe des Nations Unies pour le développement, des plans-cadres pour l'aide au développement, du système de coordonnateurs résidents et des Maisons des Nations Unies, devront tendre à renforcer toutes les composantes du processus de réforme entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles. La coordination revêt une importance capitale aussi bien au niveau des pays qu'au Siège. Dans ce contexte, la délégation roumaine pense, comme le représentant de la Suisse, que l'on ne saurait remettre en question le rôle de coordination du PNUD. Se référant à la déclaration qu'a faite l'Administrateur du PNUD lors de la table ronde qui a eu lieu récemment au sujet des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, M. Tanasescu appuie l'adoption de normes minimum en ce qui concerne le personnel, les services logistiques et l'utilisation de locaux communs dans le cadre du système de coordonnateurs résidents. Les normes minimum faciliteraient aussi l'évaluation périodique de la coordination des activités au niveau des pays ainsi que la préparation des rapports du Groupe des Nations Unies pour le développement au Conseil économique et social ou à l'Assemblée générale.
3. L'examen triennal d'ensemble devrait également déboucher sur des indications concernant l'allocation des ressources du PNUD définie en 1995 et

conduire à se demander si les modalités d'allocation des ressources du PNUD pourraient être élargies aux autres fonds et programmes. La délégation roumaine appuie le principe de la répartition en trois catégories selon le système des objectifs concernant l'allocation de ressources de base (TRAC 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3) et espère que les ressources allouées à des programmes régionaux et à des pays se trouvant dans des situations spéciales seront utilisées efficacement. L'examen triennal devrait également générer des idées nouvelles concernant le mandat et le rôle futur du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le rôle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en ce qui concerne aussi bien les activités opérationnelles que le Groupe des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents. Enfin, l'examen triennal devrait porter aussi sur les pratiques suivies par les organes directeurs des fonds et programmes. La délégation roumaine a, à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, suggéré plusieurs améliorations à cet égard.

4. M. SIN SONG CHOL (République démocratique populaire de Corée) déclare que l'établissement d'un ordre de priorité, à l'étape de la formulation des programmes d'assistance des Nations Unies, faciliterait la réalisation de l'objectif primordial qu'est la fourniture d'un appui efficace au développement au niveau des pays. Cela aiderait aussi les pays intéressés à accélérer la mise en oeuvre de leurs politiques économiques, à exploiter leurs propres ressources naturelles et à fournir la combinaison appropriée de technologies, de matériel et de formation nécessaires à cette fin. Il importe au plus haut point de renforcer le système des coordonnateurs résidents, ces derniers étant les mieux placés pour comprendre la situation sur le terrain et pour promouvoir la coordination des différentes activités opérationnelles de développement. M. Sin Song Chol demande instamment aux Etats Membres de fournir un financement approprié aux institutions spécialisées du système des Nations Unies, conformément à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, et invite en particulier les pays développés à honorer l'engagement qu'il ont pris d'allouer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Par ailleurs, il faudra trouver de nouvelles sources de financement du développement.

5. En conclusion, M. Sin Song Chol remercie tous ceux qui ont fourni une assistance humanitaire d'urgence pour faire face aux effets de la catastrophe naturelles qui a ravagé son pays.

6. Mme IZATA (Angola) dit que le processus de paix en Angola a pris un tour dangereux qui aggrave les conséquences négatives de la mondialisation et de la libéralisation. Le Gouvernement angolais ne néglige aucun effort pour instaurer une paix durable tout en menant à bien des programmes de relance de l'activité économique et de stabilisation dans l'intérêt de sa population, particulièrement dans les régions rurales. Dans ce contexte, Mme Izata relève que, selon le Rapport sur le développement humain (1998) publié par le PNUD, l'Angola est au nombre des 48 pays les plus pauvres du monde en dépit de l'assistance qu'il a reçue des organismes des Nations Unies.

7. La situation sociale en Angola est alarmante. La guerre a fait 5 millions de personnes déplacées dans le pays même, 2 millions de réfugiés dans les pays voisins et 80 000 mutilés, la plupart pour avoir marché sur des mines

terrestres. En outre, 60 % des enfants d'âge scolaire ne peuvent pas fréquenter l'école en raison du manque d'infrastructure.

8. C'est avec préoccupation que la délégation angolaise relève la diminution des ressources de base du PNUD, qui limite la capacité du représentant résident de s'acquitter de sa mission en Angola. Mme Izata félicite le PNUD des résultats qu'il a pu obtenir malgré ses contraintes financières et exprime l'espoir qu'à l'avenir, l'Angola pourra être au nombre des pays participant à l'étape pilote d'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'enrayer la dégradation de la situation économique et sociale.

9. M. ZHDANOVICH (Biélorus) dit que sa délégation appuie les mesures qui ont été proposées pour réformer le fonctionnement du système des activités opérationnelles de développement. En outre, elle se félicite de l'accent plus marqué que le PNUD a décidé de mettre sur les activités sur le terrain, en particulier dans la région de l'Europe orientale et de la communauté des Etats indépendants (CEI). La plupart des activités ont été réalisées selon la modalité de l'exécution nationale et d'autres approches novatrices appuyées par les gouvernements. La décentralisation et les délégations de pouvoirs accrus au profit du terrain sont un résultat positif du renforcement du système de coordonnateurs résidents et facilitent une coopération plus étroite entre les organismes des Nations Unies. La délégation biélorussienne appuie les propositions tendant à muter sur le terrain une proportion accrue du personnel du Siège.

10. Le système des coordonnateurs résidents est l'un des mécanismes les plus importants pour l'avenir des activités opérationnelles. De l'avis de la délégation du Biélorus, toutefois, il faut accorder une attention accrue à la relation entre les coordonnateurs résidents et les pays bénéficiaires. Des consultations suivies entre les coordonnateurs résidents et les partenaires nationaux permettraient au système de réagir plus rapidement à l'évolution des priorités nationales. En outre, la délégation biélorussienne pense que, dans la pratique, c'est le Représentant résident du PNUD qui devrait s'acquitter des fonctions de coordonnateur résident.

11. S'agissant du financement, le Biélorus, comme bien d'autres pays, est préoccupé par la baisse de l'aide publique au développement. Une coopération plus étroite doit être instaurée avec les fonds et programmes des institutions de Bretton Woods, les institutions nationales et les organisations non gouvernementales afin de résoudre les problèmes de financement et d'améliorer l'efficacité de toutes leurs activités. Le Gouvernement du Biélorus a considérablement accru sa participation financière en cofinçant des projets avec le PNUD et prend à sa charge 75 % des frais de fonctionnement du bureau dans le pays. Il a également alloué 300 000 dollars au PNUD pour l'exécution d'un projet de promotion des petites et moyennes entreprises qui doit s'étendre sur une période de trois ans.

12. Enfin, la délégation du Biélorus appuie les mesures qui ont été prises pour mettre en oeuvre le plan d'action adopté lors du Sommet mondial pour les enfants et attend avec intérêt la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit consacrer à l'examen de son application.

13. M. AMAZIANE (Maroc) déclare que sa délégation souscrit aux principes de neutralité et d'universalité et appuie le caractère de don des activités opérationnelles. La neutralité et l'impartialité sont d'ailleurs des qualités distinctives du système des Nations Unies qui ont facilité l'intégration des objectifs internationaux aux plans et aux programmes nationaux de développement. Le système de coordonnateurs résidents est le pilier des activités des Nations Unies sur le terrain et doit être renforcé. Les progrès accomplis sur la voie de la coordination de l'action entreprise par le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, pour satisfaire les besoins des pays bénéficiaires sont louables. Regrettablement, différents obstacles comme la diminution des ressources financières, la complexité des procédures, les degrés différents de décentralisation et de délégation de pouvoirs et l'absence de locaux communs, empêchent fréquemment les organismes des Nations Unies de procéder à cette coordination au niveau de la programmation.
14. Les processus d'élaboration des notes de stratégie de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient améliorer la cohérence des activités opérationnelles et faciliter leur intégration aux efforts nationaux de développement. L'impact de la note de stratégie de pays et du plan-cadre sera accru par l'adoption de l'approche-programme, étant entendu que les organismes des Nations Unies devront simplifier et harmoniser leurs procédures de programmation par pays. Jusqu'à présent, et en dépit des nombreux appels qui leur ont été lancés à cette fin - tout dernièrement encore dans les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale - la plupart des coordonnateurs résidents signalent qu'aucun progrès n'a été accompli à cet égard depuis 1995.
15. La délégation marocaine appuie la modalité de l'exécution nationale et est convaincue qu'elle devrait devenir la norme pour tous les projets. En fait, dans tous les cas où un programme n'est pas exécuté suivant cette modalité, les raisons devraient en être indiquées.
16. La diminution des ressources disponibles aux fins des activités opérationnelles menace directement la viabilité de la coopération multilatérale. A cet égard, la diminution des ressources de base du PNUD et des ressources de l'UNICEF ainsi que la stagnation de celles du FNUAP et du PAM sont sérieusement préoccupantes. L'augmentation des fonds à emploi spécifique ne compense d'ailleurs pas la baisse des contributions de base. Cette situation est particulièrement affligeante si l'on considère les engagements que les Etats Membres ont pris lors des conférences mondiales qui se sont tenues depuis la fin de la guerre froide. Il faut espérer que l'oeuvre accomplie par les fonctionnaires sur le terrain encouragera les Etats Membres à assumer la part de responsabilités financières qui leur revient. Les propositions du Secrétaire général concernant le financement des activités opérationnelles devraient faire l'objet de négociations sérieuses pour veiller à ce qu'elles soient à la mesure des besoins croissants des pays en développement, particulièrement en Afrique. Les mesures de réforme devraient également tendre à établir une certaine proportionnalité entre les contributions volontaires et les quotes-parts afin de veiller à ce que tous les Etats versent également des contributions à la mesure de leurs moyens.
17. M. DAILAMI (Yémen) souligne que l'insuffisance persistante de l'assistance extérieure et les effets de la crise économique entravent le processus de

développement dans les pays en développement. Le Comité exécutif chargé des affaires économiques et sociales qui a été créé pour améliorer la cohérence des politiques du système des Nations Unies a obtenu certains résultats positifs. La délégation yéménite considère que c'est à juste titre que le Comité a centré son attention sur les politiques générales et sur le resserrement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Comme indiqué au paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général (A/53/226/Add.1), il existe des différences de perspectives, de mandats, de structures, de méthodes de travail et de ressources entre les deux types d'organisation, mais il est généralement admis que toutes ont beaucoup à offrir et à gagner d'une interaction accrue. Le rôle du coordonnateur résident s'agissant de promouvoir le dialogue entre les partenaires du développement à la demande du gouvernement ne cesse de gagner en importance. Le système des coordonnateurs résidents reflète le concept d'"avantages comparatifs" : la neutralité et le mandat des organismes des Nations Unies, l'oeuvre qu'ils accomplissent dans le secteur social et les étroites relations qu'ils entretiennent avec leurs partenaires leur permettent d'améliorer la coordination de leurs activités et d'appuyer plus efficacement les efforts déployés au plan national.

18. Se référant au rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action adopté lors du Sommet mondial pour les enfants (A/53/186), M. Dailami souligne que, comme indiqué au paragraphe 6 du rapport, les années 90 ont été remarquables à bien des égards et que, pendant cette période, la cause des enfants et des femmes a beaucoup progressé. La décennie a été marquée par une reconnaissance progressive des principes d'une gestion démocratique des affaires publiques et du respect des droits de l'homme, mais il sera difficile d'atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000 aux échelons aussi bien régional que mondial si les partenaires du développement ne coordonnent pas leurs initiatives. La République du Yémen, considérant que les enfants constituent le capital national de demain, fait tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les enfants jouissent de tous leurs droits.

19. Le Yémen, qui est au nombre des pays les moins avancés, ne néglige aucun effort pour se développer en dépit des nombreuses difficultés auxquelles il est confronté en raison d'éléments internes et de la conjoncture économique régionale et internationale. Aussi se félicite-t-il des efforts de développement entrepris par le système des Nations Unies et reconnaît-il le rôle important joué à cet égard par les institutions de Bretton Woods. Il espère vivement pouvoir resserrer sa coopération avec les partenaires de développement et recevoir l'aide accrue dont il a besoin pour assurer un développement général et durable.

20. M. OUJALI (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation appuie les mesures proposées par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation des Nations Unies mais relève qu'à ce jour, ces mesures ont seulement eu pour résultat d'éliminer ou de réduire des programmes. Le mandat qui incombe à l'Organisation en vertu de la Charte des Nations Unies n'est pas limité aux opérations de maintien de la paix mais englobe le développement économique et social, en l'absence duquel paix et sécurité sont impossibles. Aussi est-il inacceptable que les programmes de développement des Nations Unies pâtissent d'un manque de ressources au moment même où les pays en développement ont chaque

jour besoin d'une assistance accrue. Ces pays ont beaucoup souffert de la mondialisation et des conditions imposées par les institutions financières internationales. Ainsi, les pays en développement, et particulièrement les moins avancés d'entre eux, ont été de plus en plus marginalisés et leurs efforts de développement ont été ralentis, voire totalement paralysés par l'insuffisance de l'aide publique au développement (APD) et leur lourd endettement. Le volume de l'APD fournie par les deux pays les plus riches du monde, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon, a considérablement baissé. Par conséquent, M. Oujali fait appel aux pays donateurs qui ont réduit leur APD pour qu'ils accroissent leurs contributions volontaires. Les pays en développement ont aussi l'obligation de faciliter la création de partenariats en faveur du développement.

21. La question du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement préoccupe beaucoup les pays en développement, et ce pour plusieurs raisons. Dans la proposition présentée par le Secrétaire général, le plan-cadre de développement semble s'être transformé en un processus de caractère plus permanent. Bien que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 47/199 et 50/120, ait insisté sur le caractère volontaire des activités opérationnelles, il apparaît maintenant que ces activités seront imposées à tous les pays sans exception, quels que soient leurs besoins. En outre, c'est l'Organisation des Nations Unies, plutôt que le pays bénéficiaire, qui en assurera le contrôle. La délégation libyenne ne voit pas comment le plan-cadre proposé pourrait ajouter quoi que ce soit au processus de développement dans les pays en développement mais craint au contraire que l'administration d'un tel plan-cadre ne se traduise par une ponction supplémentaire sur les ressources et par un allongement des retards et un alourdissement de la bureaucratie. M. Oujali ne partage pas l'avis selon lequel le plan-cadre permettrait d'accroître la participation du système des Nations Unies lorsque les gouvernements demandent une assistance étant donné que la note de stratégie de pays constitue déjà elle-même un cadre approprié pour donner suite aux demandes d'assistance. Quoi qu'il en soit, la Jamahiriya arabe libyenne est disposée à accepter le plan-cadre en principe, à condition que les gouvernements des pays participants considèrent que le projet pilote actuellement en cours a été couronné de succès. Les pays participants devront prendre réellement part à cette évaluation.

22. Une autre question fort importante pour les pays en développement est celle du système des coordonnateurs résidents. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne est particulièrement préoccupée par la suggestion selon laquelle il faudrait trouver ou construire un bâtiment pour les organismes du système des Nations Unies et l'équiper des systèmes et du matériel électronique les plus modernes. Une telle opération ne paraît avoir qu'une utilité limitée et serait en outre extrêmement coûteuse. Le progrès des communications permet aux organismes intéressés de se tenir facilement en contact avec leur siège. Il importe que les représentants des programmes et des organisations soient présents dans le pays hôte, mais ces représentants ont des fonctions de coordination plutôt que de direction. Le Coordonnateur résident ne doit pas présider les réunions des groupes de donateurs étant donné qu'il serait alors tenu d'accepter et d'appliquer les décisions adoptées à ces réunions, ce qui serait contraire au rôle de catalyseur qu'il doit jouer entre le pays hôte et les pays donateurs. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne ne pense pas que les attributions du Coordonnateur résident soient très lourdes et ne voit donc pas la nécessité de nommer un coordonnateur à plein temps. En outre, elle

ne pense pas que les gouvernements de pays bénéficiaires devraient contribuer aux frais étant donné que les tâches confiées au Coordonnateur résident sont accomplies pour le compte du système des Nations Unies.

23. M. Ozügerçin (Turquie), Vice-Président, prend la présidence.

24. M. AKPLOGAN (Bénin) réitère la préoccupation que le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin a exprimée devant l'Assemblée, pendant le débat général en séance plénière, devant la diminution des ressources de base des divers fonds et programmes des Nations Unies et fait appel aux pays donateurs pour qu'ils fassent preuve de la solidarité et de la volonté politique nécessaires pour accroître ces ressources. La délégation béninoise attache une grande importance au renforcement du système de coordonnateurs résidents, qui permettra de resserrer la coordination entre les différents organismes des Nations Unies et de maximiser les avantages que l'action de ceux-ci peut apporter aux pays bénéficiaires. Elle souhaite en particulier que le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods renforcent leur coopération.

25. En janvier 1997, le Gouvernement béninois a adopté une note de stratégie de pays portant sur la période 1997-2001, coïncidant avec la période d'exécution du cadre de coopération du PNUD. Cette note portait principalement sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie; une saine gestion des affaires publiques et l'émancipation de la société civile; et l'emploi, la formation professionnelle et le développement des petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales. En outre, le gouvernement a créé un comité national de coordination, de suivi et d'évaluation qui se réunira une fois par an pour assurer la complémentarité entre les programmes des institutions spécialisées des Nations Unies et leur conformité avec les priorités identifiées; pour déterminer chaque année la validité des priorités fixées dans le contexte de la mise en oeuvre de la note de stratégie de pays; pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du plan d'action national; et pour réaliser un examen à mi-parcours et une évaluation finale des activités entreprises dans le cadre de la note de stratégie de pays. La mise en oeuvre de cette note sera facilitée par l'harmonisation des cycles de programmation des fonds et programmes qui opèrent au Bénin et du cycle couvert par la note de stratégie de pays. A cet égard, il importe, conformément aux résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, de renforcer les liens entre les activités opérationnelles du système des Nations Unies et les objectifs des programmes nationaux de développement. Il faut aussi adopter des mesures pour éviter les chevauchements d'efforts et la dispersion de ressources en diminution constante.

26. Le Gouvernement béninois attache une importance spéciale à l'aménagement de locaux communs pour tous les fonds et programmes qui opèrent sur son territoire et elle a par conséquent décidé de construire une Maison des Nations Unies, avec une assistance financière de ses partenaires de développement, en particulier le Japon et les pays scandinaves.

27. Etant au nombre des pays les moins avancés, le Bénin attache beaucoup de prix à la promotion de la coopération Sud-Sud, particulièrement à moment où le processus de mondialisation a pour effet de marginaliser les pays économiquement les plus faibles. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies a un rôle



vital à jouer en fournissant une assistance financière et technique pour appuyer la coopération Sud-Sud et la promotion de la coopération technique entre pays en développement.

28. Mme ROSE-ODUYEMI [Organisation mondiale de la santé (OMS)] explique que l'Organisation mondiale de la santé collabore avec les gouvernements, l'UNICEF et ses autres partenaires pour réaliser les buts et objectifs pour l'an 2000 convenus lors du Sommet mondial pour les enfants en matière de santé et de survie des enfants. Des progrès ont été accomplis pendant la première moitié de la décennie, mais l'heure n'est pas à l'autosatisfaction. Ces progrès ont en effet été extrêmement inégaux et, dans certains pays, les taux de mortalité infantile, loin de diminuer, sont en hausse. Le nombre de décès parmi les enfants les plus pauvres du monde est tout à fait disproportionné.

29. Dans 45 pays, au moins un enfant sur dix n'atteignait pas l'âge de 5 ans en 1995; dans 13 de ces pays, tous sauf un situés en Afrique, ce chiffre était d'un enfant sur cinq. En outre, 70 % des décès d'enfants dans le monde sont dus à cinq conditions qui peuvent être évitées ou traitées : infections respiratoires aiguës, diarrhée, paludisme, coqueluche et malnutrition. L'introduction, en 1996, de la Stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfance a été une tentative de redoubler d'efforts pour réduire la mortalité infantile, en collaboration avec l'UNICEF, les gouvernements et les autres partenaires. Cette stratégie a pour but d'apprendre aux agents sanitaires à identifier et à traiter les maladies de l'enfance, d'améliorer le système de prestation de soins et de promouvoir, au niveau des familles et des communautés, les pratiques qui peuvent le mieux assurer la santé et le développement des enfants. Un accent très marqué est mis sur la prévention : amélioration de la nutrition, promotion de l'allaitement maternel, élargissement de la couverture des vaccinations contre les maladies de l'enfance et utilisation accrue de moustiquaires imprégnées d'insecticides. Cette stratégie est prometteuse, mais il y a encore beaucoup à faire pour que les enfants puissent jouir pleinement de leurs droits à la santé et pour garantir l'accès à des enfants à des services de santé de qualité.

30. Cela étant, l'OMS a fait appel aux autres membres de la famille des Nations Unies pour qu'ils conjuguent leurs efforts et leurs connaissances, collaborent plus étroitement avec les pays et s'attachent à promouvoir une participation du secteur privé. Ces nouvelles relations de travail permettront d'améliorer l'état de santé des enfants et des autres groupes les plus pauvres.

31. M. AZAIEZ (Tunisie) fait observer que l'examen des activités opérationnelles du développement se déroule à un moment où les ressources de base des fonds et programmes des Nations Unies stagnent. Cette situation est préoccupante pour les pays en développement car les activités opérationnelles continuent d'être pour eux un concours utile dans la gestion de leur développement. Le système des Nations Unies a contribué à la mise en oeuvre du plan national de développement de la Tunisie pour 1997-2001 en fournissant une coopération technique, en renforçant les capacités nationales et en aidant à définir une approche intégrée du développement humain durable. L'assistance ainsi fournie, bien que modeste, a eu un impact considérable.

32. Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constitue une approche intégrée qui pourra permettre d'utiliser plus efficacement les notes de stratégie de pays et l'approche-programme. Ces mécanismes, pour utiles qu'ils

soient, n'auront cependant d'impact dans la pratique que si la cohérence des programmes est nettement améliorée et que si l'efficacité par rapport à leurs coûts des activités opérationnelles est considérablement renforcée. Selon le paragraphe 97 du rapport du Secrétaire général (A/53/226/Add.1), les institutions du système ont considéré qu'il fallait éclaircir la compatibilité entre la note de stratégie de pays et le plan-cadre; de l'avis de la délégation tunisienne, une telle situation va à l'encontre du but recherché. Il faudrait par conséquent étudier la question plus avant.

33. Le renforcement des capacités est au centre des efforts mondiaux de développement, et la délégation tunisienne appuie les recommandations formulées par le Secrétaire général dans ce domaine. La Tunisie espère que le renforcement des capacités deviendra le but essentiel de toutes les activités entreprises par les fonds et programmes des Nations Unies.

34. En dépit des efforts qui sont faits pour identifier de nouvelles modalités de financement, il est clair pour la délégation tunisienne que les modalités de financement actuelles, en ce qui concerne les ressources de base, n'attirent pas les contributions requises pour atteindre les objectifs fixés et pouvoir faire face aux nouveaux besoins identifiés par les conférences mondiales des Nations Unies. La décision de verser une contribution est fondée essentiellement sur des considérations politiques, et la délégation tunisienne espère que l'on pourra, à l'occasion de l'examen des activités opérationnelles et conformément aux mesures de réforme de l'Organisation des Nations Unies, trouver le moyen de permettre aux fonds et programmes de jouer le rôle qui leur revient dans le développement.

35. M. GUGLIELMELLI VERA (Venezuela) déclare que son gouvernement a accordé la priorité à la mise en oeuvre de programmes de développement social et a compté à cette fin sur les institutions des Nations Unies, dans lesquelles il voit un partenaire irremplaçable pour la conception et l'exécution de nombre de ces programmes. Le cadre de coopération du PNUD avec le Venezuela pour la période 1997-1999 prévoit la mobilisation d'environ 37 millions de dollars pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité sociale. Le Venezuela versera environ 95 % de ces ressources, mais la participation du PNUD est particulièrement importante pour aider à concevoir des projets à long terme et pour former du personnel local. En outre, le PNUD assure un suivi administratif rigoureux pendant toute l'exécution du projet et son concours est une garantie que le projet sera exécuté dans les délais. Les ressources fournies par le PNUD sous forme de capitaux de démarrage sont absolument nécessaires pour générer des ressources financières supplémentaires et des capacités techniques additionnelles. La délégation vénézuélienne appuie le processus de coordination qui doit déboucher sur l'élaboration du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui devrait permettre d'attirer plus facilement des ressources supplémentaires de donateurs non traditionnels, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile.

36. Le Venezuela, comme les autres pays d'Amérique latine, a fait de gros sacrifices pour compenser la diminution des ressources de base, mais les ressources supplémentaires ne doivent pas être considérées comme pouvant s'y substituer. Il importe que les pays donateurs soient informés des besoins réels qui existent dans la région. Les critères à appliquer pour l'allocation des ressources de base devraient comprendre des paramètres comme le niveau de

pauvreté, la proportion de la population qui vit dans une pauvreté extrême et la situation en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation et le logement afin de bien refléter les réalités régionales. Il faudrait également élargir les consultations avec les responsables de la coopération technique internationale dans chaque pays pour faire en sorte que les projets reflètent les besoins nationaux et régionaux. Il devrait être indiqué clairement que l'allocation de ressources de base signifie que les activités opérationnelles continueront d'avoir le caractère de programmes de développement.

37. M. EGHLIM (République islamique d'Iran), faisant observer que l'examen triennal des activités opérationnelles de développement coïncide avec une crise financière mondiale qui a compromis les résultats obtenus par la plupart des pays en développement dans le secteur social, déclare que l'un des principaux défis sera de préserver les progrès accomplis dans des domaines comme les soins de santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des femmes et des enfants, la population et la mise en valeur des ressources humaines. La crise a touché aussi bien le secteur public que le secteur privé. Les gouvernements ne disposent pas de ressources suffisantes pour financer les dépenses sociales, tandis que l'augmentation du chômage a inévitablement pour effet d'accroître la pauvreté. Regrettablement, les crises financières n'ont pas été considérées comme une menace systémique pour les programmes sociaux et les programmes de développement humain dans le monde et, jusqu'à présent, les mesures prises pour y faire face ont été ponctuelles. Il importe au plus haut point que les différentes institutions internationales mettent au point une riposte coordonnée.

38. L'objectif prioritaire commun, pour presque tous les pays en développement, est d'éliminer la pauvreté. A l'heure actuelle, le manque de ressources, et en particulier de ressources de base et de ressources non affectées à un emploi spécifique, constituent le principal obstacle à un élargissement des activités opérationnelles dans ce domaine. Regrettablement, toutefois, l'aide publique au développement, qui est la principale source extérieure de financement du développement, est tombée à son niveau le plus faible depuis des décennies. L'accent que le système des Nations Unies met sur la nécessité de suivre activement et d'appliquer les recommandations formulées par les grandes conférences et réunions au sommet qui se sont tenues récemment est incompatible avec la situation réelle de l'aide publique au développement.

39. Les programmes ne peuvent réussir que s'ils jouissent d'une adhésion entière des pays bénéficiaires, et toutes les initiatives, qu'elles émanent du siège ou des bureaux de terrain, doivent être souples et adaptées aux priorités et aux besoins des pays bénéficiaires. Le processus d'élaboration des Plans-Cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui en est actuellement à sa phase pilote, devra faire l'objet d'une évaluation et l'on ne peut formuler à la session en cours que des conclusions préliminaires. Il sera indispensable que les pays bénéficiaires participent à part entière à toutes les étapes du processus.

40. Mme SIMONOVA (République tchèque) déclare que sa délégation attache une grande importance au renforcement des capacités de développement dans un contexte économique mondialisé. Le rapport du Secrétaire général indique clairement les transformations substantielles qui donnent progressivement naissance à un nouveau schéma d'aide multilatérale au développement. De

nombreux efforts sont déployés pour mieux coordonner l'assistance internationale sur le terrain grâce aux Plans-Cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et au système des coordonnateurs résidents ainsi qu'à la nouvelle stratégie de financement que s'attachent à mettre au point le PNUD et le FNUAP. Toutefois, la conjoncture économique mondiale actuelle conduit à se demander à nouveau si ces réformes et les autres changements qui seront apportés aux activités opérationnelles sont suffisants et si l'aide multilatérale au développement est orientée comme il convient.

41. Bien que la République tchèque ait franchi son étape de transition rapidement et de manière assez réussie, elle a appris que le rôle de l'Etat, une bonne gestion des affaires publiques, l'état de droit et l'élaboration de politiques industrielles et de politiques d'exportation durables sont des éléments qui ne doivent pas être sous-estimés et que, sans renforcement des capacités internes - c'est-à-dire sans mise en valeur de son propre potentiel humain, institutionnel et technologique afin de pouvoir relever les défis de la mondialisation - un pays ne peut pas trouver la voie du développement durable.

42. Les pays en développement comme la plupart des pays en transition ont besoin du soutien et de l'assistance du système des Nations Unies pour pouvoir mieux s'intégrer à la nouvelle économie mondialisée. Ils n'ont d'ailleurs guère d'autre choix. A cet égard, il faut s'attacher à renforcer la coopération technique entre pays en développement (CTPD) sous tous ses aspects. La délégation tchèque appuie pleinement la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport tendant à ce que le renforcement des capacités devienne un objectif spécifique de toutes les activités d'assistance technique et soit conçu non seulement comme tendant à former des ressources humaines mais aussi à développer les institutions et à améliorer l'environnement dans lequel elles opèrent. En mettant un accent plus marqué sur le renforcement des capacités, l'on pourrait beaucoup aider les pays à réussir dans les efforts qu'ils déploient pour s'adapter à la mondialisation.

43. M. Asadi (République islamique d'Iran), Président, reprend la présidence.

44. M. SHAFFER [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/53/226) tendant à ce que les activités opérationnelles contribuent à resserrer les liens avec la société civile est particulièrement significative pour l'OIT étant donné que ses activités opérationnelles sont formulées et exécutées sur la base des besoins identifiés par ses membres, qui représentent non seulement des gouvernements, mais aussi les employeurs et les travailleurs. Le dynamisme avec lequel l'Organisation a mené sa politique de partenariat a eu pour effet de renforcer sa présence technique sur le terrain et de lui permettre d'adapter son action aux besoins de ses membres, ce qui a facilité la coordination de ses activités au niveau des pays dans le cadre du système des Nations Unies.

45. La Conférence internationale du travail a adopté en juin 1998 une déclaration réaffirmant les fondements normatifs sur lesquels sont fondées les activités de coopération technique.

46. L'OIT voit dans les Plans-Cadres des Nations Unies pour l'aide au développement une possibilité de promouvoir les activités auxquelles ses membres accordent la priorité dans le contexte de sa politique de partenariat. A sa

prochaine session, le Conseil d'administration examinera le concept de plan-cadre à la lumière du mandat, des priorités et du domaine de compétence de l'OIT, et s'attachera en particulier à déterminer l'impact que ce mécanisme aura sur le caractère tripartite de l'Organisation au niveau du terrain ainsi que la valeur ajoutée d'une participation au système des plans-cadres.

47. Conformément au cadre esquissé dans le rapport du Secrétaire général, l'OIT ne laissera échapper aucune possibilité de collaborer avec les institutions des Nations Unies et les autres partenaires de développement dans les domaines où une action conjointe pourrait représenter pour ses membres une valeur ajoutée. De telles possibilités, pour ne citer que quelques exemples, existent dans des domaines comme l'abolition du travail des enfants, la promotion de l'emploi des jeunes, l'assainissement des taudis, le renforcement de l'impact des politiques d'investissement sur l'emploi et l'atténuation de la pauvreté grâce à un appui du secteur non structuré.

48. Mme HORMILLA (Cuba) appuie les efforts déployés par le Secrétaire général et le Groupe des Nations Unies pour le développement pour améliorer la coordination des activités et elles s'en félicite. Cuba est néanmoins préoccupé par l'importance excessive qui a été accordée à la question de la coordination, laquelle est ainsi devenue une question administrative ou de gestion qui détourne l'attention des Etats Membres des priorités réelles de la coopération pour le développement. Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est présenté comme une panacée qui permettra de résoudre les nombreux problèmes qui caractérisent le système des activités opérationnelles, bien qu'il soit difficile d'imaginer que tel pourra être le cas si les ressources de base des fonds et programmes des Nations Unies continuent de diminuer. Aucune opération sur le terrain ne peut être couronnée de succès si elle n'a pas été élaborée avec une participation aussi large que possible des gouvernements bénéficiaires et si elle ne répond à leurs propres priorités nationales.

49. Le concept de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a mis en route une initiative constructive et il n'est pas censé empiéter sur le rôle prééminent qui incombe aux gouvernements en matière de coordination des activités opérationnelles sur le terrain. La délégation cubaine est opposée à l'introduction de conditionnalités thématiques, financières ou politiques, incompatibles avec les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies, qui sont leur universalité, leur caractère volontaire, leur caractère de don, leur neutralité et leur multilatéralisme et elle défend le principe selon lequel les priorités établies par les pays bénéficiaires doivent être rigoureusement respectées.

50. M. HAEMMERLI (Département des affaires économiques et sociales) dit avoir été fort encouragé par l'accueil que les délégations qui ont participé aux débats ont réservé au rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et par le large appui qu'elles ont apporté aux travaux entrepris en matière d'évaluation ainsi qu'aux innovations tendant à améliorer l'impact des activités opérationnelles. Il faut espérer que l'on pourra élargir la gamme des participants au processus d'évaluation.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)  
(A/C.2/53/L.2, L.4 et L.5)

- b) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES  
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS DEVELOPPES (suite)

Projet de résolution sur la crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement (A/C.2/53/L.4)

51. M. HAPSORO (Indonésie), présentant le projet de résolution A/C.2/53/L.4 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appelle l'attention de la Commission sur les paragraphes 2, 10 et 15 du projet et invite toutes les délégations à participer aux consultations officieuses sur le texte.

- c) PRODUITS DE BASE (suite)

Projet de résolution sur les produits de base (A/C.2/53/L.5)

52. Mme DJATMIKO-SINGGIH (Indonésie), présentant le projet de résolution A/C.2/53/L.5 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le projet a pour but de mettre en relief l'importance du secteur des produits de base, qui demeure la principale source de recettes d'exportation pour les pays en développement.

- d) CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur le renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement (A/C.2/53/L.2)

53. Mme DJATMIKO-SINGGIH (Indonésie), présentant le projet de résolution A/C.2/53/L.2 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, explique que l'utilisation dans le projet du même intitulé que l'année précédente a pour but de souligner le fait regrettable que le problème de la dette extérieure des pays en développement est encore loin d'être résolu. Il demeure nécessaire d'appliquer d'urgence une approche qui permette de réduire une fois pour toutes l'encours et le service de la dette des pays endettés pour les ramener à des niveaux soutenables.

La séance est levée à 12 h 25.